

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

Service Développement Culturel, Educatif et Sportif

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 434 625 € dont 70 100 € pour le soutien aux expressions artistiques, 184 000 € pour les lieux de diffusion et opérateurs culturels, 1 700 € pour les cotisations 2017, 173 000 € pour le soutien au développement culturel des territoires, 1 000 € pour la culture et la solidarité et 4 825 € pour l'enseignement artistique et pratique.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions et avenant à intervenir avec les structures culturelles mentionnées dans le rapport.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la 7^{ème} Commission réunie les 9 juin, 15 septembre et 6 octobre 2017.

Lors de ses réunions du 9 juin, 15 septembre et 6 octobre 2017, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir 18 demandes de subvention à hauteur de **70 100 €** pour la mise en œuvre de projets relevant des 3 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Diffusion Musicale
- ✓ Création/Diffusion Artistiques

5 demandes ont fait l'objet d'un avis défavorable et sont récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 bis au rapport.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

12 lieux de diffusion ou opérateurs culturels ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement, pédagogiques ou artistiques et culturels en 2017, au titre de partenariats en cours ou à renouveler avec le Département et/ou d'autres partenaires publics. Sur proposition de la 7ème Commission il est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions suivantes pour un montant total de **184 000 €**, réparti comme suit :

1) Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) - COLMAR

Renouvellement de la Convention 2017/2020 entre le Département, la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro de Colmar.

32 000 € pour le développement et la promotion des Musiques Actuelles sur Colmar et sa région, structuration du milieu, accompagnement des artistes et sensibilisation des publics dont **22 000 €** en faveur de la Fédération Hiéro et **10 000 €** en faveur de la Ville de Colmar.

2) Fédération Hiéro - Colmar

12 000 € pour la mise en œuvre du programme artistique et culturel 2017 axé sur la diffusion (Festivals Natala, Supersounds et One Man Band), la création et les résidences.

3) L'Espace culturel Grün - Cernay

15 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 axé sur la diffusion (théâtre, danse, cirque et musiques), les résidences, les créations, l'éducation artistique et la valorisation des pratiques amateurs.

4) Relais culturel - Thann

15 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 axé sur la diffusion de programmation de spectacles (théâtre, danse, cirque, musiques), les résidences, les créations, l'éducation artistique et la valorisation des pratiques amateurs.

5) Le Noumatrouff - Mulhouse

Renouvellement de la Convention 2017/2020 entre le Département, l'Etat, la Région, la Ville de Mulhouse et la Fédération Hiéro de Mulhouse.

28 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 du Noumatrouff, scène de musiques actuelles du Haut-Rhin, pour les actions de sensibilisation aux musiques actuelles notamment celles en direction des publics relevant de la compétence du Département et l'accès à la scène des groupes régionaux (1ère partie de concerts, projet Locomotiv ...).

6) Les Tréteaux de Haute-Alsace - Mulhouse

10 000 € pour le programme d'activités 2017 axé sur la diffusion, la création et la médiation en milieu scolaire.

7) La Passerelle - Rixheim

Renouvellement de la Convention 2017/2020 entre le Département et la Passerelle de Rixheim.

20 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 axé sur les actions de médiation culturelle en faveur du jeune public et de la petite enfance et accueil en résidence de compagnies, y compris régionales et la diffusion cinématographique (Festival Cinoch', collègue au cinéma...).

8) La Nef des Sciences - Mulhouse

7 000 € pour la mise en œuvre du programme d'activités de diffusion de la culture scientifique et technique 2017.

9) L'Espace Rhénan - Kembs

Convention de partenariat 2015/2017 entre le Département et la Ville de Kembs.

15 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 axé sur la diffusion (programmation pluridisciplinaire intégrant au moins deux compagnies régionales), les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département, la création avec l'accueil en résidence d'au moins deux compagnies par an, dont une régionale.

10) Le Triangle - Huningue

Renouvellement de la Convention 2017/2020 entre le Département et la Ville de Huningue.

15 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 axé sur les pratiques artistiques sur le territoire, y compris les pratiques amateurs (principalement l'accueil et l'accompagnement des associations locales), la proposition d'une offre culturelle professionnelle et diversifiée en salle et en rue, ayant ponctuellement un rayonnement régional et transfrontalier, la création artistique professionnelle (accueil de résidences de travail/ et ou création) et les actions de médiation professionnelles, en lien avec la programmation et les résidences d'artistes.

11) La Coupole - Saint-Louis

Renouvellement de la Convention 2017/2020 entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole.

15 000 € pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel 2017 axé sur les actions de médiation culturelle en direction des publics relevant de la compétence du Département et le soutien à la création de compagnies régionales.

12) Les Dominicains de Haute-Alsace - Guebwiller

Renouvellement de la Convention 2017/2020 entre le Département, l'Etat, la Région, la Communauté de Communes de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Association Les Dominicains de Haute Alsace pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel des Dominicains axé sur la diffusion musicale, la valorisation du patrimoine et les innovations numériques.

Pour rappel en 2017, le Département a alloué à l'Association Les Dominicains de Guebwiller une subvention de fonctionnement de 840 000 € et une subvention d'investissement de 39 580 € (*Rapports et délibérations N° CP-2017-1-7-1 du 20/01/2017 et N° CP-2017-7-7-3 du 07/07/2017*).

III Appel à cotisations 2017

La 7ème Commission a également examiné les appels à cotisations au titre de 2017 de l'Institut Confucius d'Alsace et de l'Association Tôt ou T'Art de Strasbourg. Elle a proposé d'allouer 2 cotisations pour un montant total de **1 700 €**, réparti comme suit :

- **1 000 €** en faveur de l'Institut Confucius d'Alsace,
- **700 €** en faveur de l'Association Tôt ou T'Art.

IV SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

Suite à l'avis favorable de la 7ème Commission, il vous est proposé, dans le cadre des Contrats Culture 2014/2017, d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **173 000 €** en 2017, réparti comme suit :

- **160 000 €** en faveur de la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire axé sur la médiation culturelle menée par la Kunsthalle, les deux festivals de spectacle vivant (Scènes de rue et Jeudis du Parc) et l'Orchestre Symphonique pour ses actions de diffusion décentralisées et pédagogiques,

- **13 000 €** en faveur de la Communauté de Communes Sundgau pour la mise en œuvre de son projet culturel de territoire axé sur 2 séances de cinémas de plein air à Heidwiller et Ferrette, le festival Pot's Art, deux soirées culturelles pluri-artistiques (concerts, lectures, expositions) et des spectacles à destination des scolaires en 2017/2018.

V CULTURE ET SOLIDARITE

Au titre de la politique départementale dédiée à la Culture et la Solidarité, la 7ème Commission a examiné 2 demandes de subvention. Elle a proposé de rejeter un dossier et a réservé un avis favorable au projet de la Compagnie Nord Théâtre de Saint-Louis portant sur la mise en œuvre d'un atelier théâtre pour des adolescents et des adultes autistes de l'IME de Bartenheim.

Elle a proposé de soutenir cette Compagnie à hauteur de **1 000 €**.

VI ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES)

Structures œuvrant pour la pratique musicale et vocale

Deux demandes de subventions relevant de ce dispositif ont été examinées par la 7ème Commission. Elle a proposé de rejeter un dossier et a réservé un avis favorable en faveur de l'Association Musique et Culture du Haut-Rhin pour un montant de **4 000 €**

Structures concourant à la mise en œuvre du Schéma

Par délibération de la Commission Permanente des 9 juin et 8 septembre 2017, une subvention pour un montant total de 558 182 € a été allouée en faveur des écoles de musique, de danse et de théâtre ayant adhéré au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques pour l'année 2016/2017.

En complément de ce montant, il vous est proposé d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de **825 €** en faveur de l'Ecole de musique intercommunale de Ranspach-le-Bas/Attenschwiller (EMIRA), portant ainsi le montant total versé à l'ensemble de ces structures à 559 007 € au titre de 2016/2017.

En conclusion, il est proposé, au titre des politiques culturelles :

I EXPRESSIONS ARTISTIQUES

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement en une fois aux bénéficiaires et pour la mise en œuvre des projets mentionnés dans l'annexe 1 au présent rapport, pour un montant total de **70 100 €**, à prélever sur le programme D721, dont :
 - **52 900 €** sur l'imputation 65-311-6574-2347-371,
 - **17 200 €** sur l'imputation 65-311-65734-2347-371.

II LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **184 000 €** pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels des bénéficiaires ci-après mentionnés :
 - **32 000 €** au CRMA à COLMAR, dont :
 - **22 000 €** à verser en une fois à la Fédération Hiéro à COLMAR à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **10 000 €** à verser en une fois à la Ville de COLMAR à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371,
 - **12 000 €** à verser en une fois à la Fédération Hiéro à COLMAR à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une fois à l'Association de Gestion de l'Espace culturel Grün de Cernay à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une fois à l'Association Relais culturel de Thann à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **28 000 €** à verser en une fois à la Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **10 000 €** à verser en une fois aux Tréteaux de Haute-Alsace de Mulhouse à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **20 000 €** à verser en une fois à la Passerelle de Rixheim à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **7 000 €** à verser en une fois à la Nef des Sciences de Mulhouse à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une fois à la Ville de Kembs pour l'Espace Rhénan à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une fois à la Ville de Huningue pour la salle du Triangle à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371,
 - **15 000 €** à verser en une fois à la Ville de Saint-Louis pour la salle de la Coupole à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371,
- d'approuver et de m'autoriser à signer :
 - la convention 2017/2020 entre le Département, la Ville de Colmar (CRMA) et la Fédération Hiéro (CRMA) de Colmar jointe en annexe 2 au rapport,
 - la convention 2017/2020 entre le Département, l'Etat, la Région, la Ville de Mulhouse et la Fédération Hiéro (Noumatrouff) de Mulhouse jointe en annexe 3 au rapport,
 - la convention 2017/2020 entre le Département et la Passerelle de Rixheim jointe en annexe 4 au rapport,
 - la convention 2017/2020 entre le Département et la Ville de Huningue jointe en annexe 5 au rapport,
 - la convention 2017/2020 entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole jointe en annexe 6 au rapport,
 - la convention 2017/2020 entre le Département, l'Etat, la Région, la Communauté de Communes de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Association Les Dominicains de Haute Alsace jointe en annexe 7 au rapport.

III Appel à cotisations

- d'attribuer et d'autoriser le versement de 2 cotisations au titre de 2017 d'un montant total de **1 700 €** dont :
 - **1 000 €** à verser en une fois à l'Institut Confucius d'Alsace à prélever sur le programme D622 imputation 011-311-6281-23561-371,
 - **700 €** à verser en une fois à l'Association Tôt ou T'Art à prélever sur le programme D623 imputation 011-311-6281-2366-371.

IV SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

- d'attribuer et d'autoriser dans le cadre des Contrats Culture 2014/2017 le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **173 000 €** en 2017 dont :
 - **160 000 €** à verser en une fois à la Ville de Mulhouse,
 - **13 000 €** à verser en une fois à la Communauté de Communes Sundgau.
- à prélever sur le programme D723 imputation 65-311-65734-2367-371.
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention (Contrat Culture) 2014/2017 du 11 décembre 2014 entre le Département et la ville de Mulhouse joint en annexe 8 au rapport.

V CULTURE ET SOLIDARITE

- d'attribuer et d'autoriser le versement en une fois d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **1 000 €** en faveur de la Compagnie Nord Théâtre de Saint-Louis en 2017, à prélever sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371.

VI ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE (SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES)

- d'attribuer et d'autoriser le versement, en une seule fois, d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de **4 825 €** en 2017 dont :
 - **4 000 €** en faveur de l'Association Musique et Culture du Haut-Rhin,
 - **825 €** en faveur de l'Ecole de musique intercommunale de Ranspach-le-Bas/Attenschwiller (EMIRA),

à prélever sur le programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371.

- de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 au rapport qui récapitulent les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements,
- de prendre acte des demandes non retenues listées en annexe 1 bis au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT